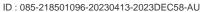


Reçu en préfecture le 20/04/2023







DÉCISION MUNICIPA

prise en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023 - 58: TARIFS DES ACTIVITES DU SERVICE ENFANCE **SEJOURS VACANCES D'ETE 2023**

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu l'article L. 2122-22 2° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 7 juillet 2022 donnant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu la décision municipale n°109 du 1^{er} août 2013 modifiée instituant la régie de recettes des activités périéducatives renommée régie de recettes Enfance-Jeunesse,

Vu l'arrêté municipal n°1359 du 8 juillet 2022 donnant subdélégation de fonctions et de signature à Madame Hélène CHENAIS, conseillère municipale, chargée des Finances,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les activités organisées par le service Enfance pour les séjours d'été 2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs des séjours organisés par le service Enfance pour l'été 2023 sont fixés ainsi qu'il suit :

Séjour GS-CP: 3 jours et 2 nuits, du mardi 11 au jeudi 13 juillet 2023, au camping « La Rivière » à Sainte Cécile pour les 5/7ans:

Activités prévues : Nuits sous tente, fabrication de cabane avec l'association « La Cicadelle », veillées,... Départ du camping le jeudi assuré par la famille qui pourra assister à une animation.

	Quotient						
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	> 1301	
Herbretais	85,00 €	90,00€	100,00€	110,00€	115,00€	120,00€	
Non Herbretais	106,25 €	112,50€	125,00€	137,50€	143,75€	150,00€	

Séjour CE: 4 jours et 3 nuits, du mardi 18 au vendredi 21 juillet 2023, au camping « La Rivière » à Sainte Cécile pour les 7/9 ans:

Activités prévues : Nuits sous tente, tours de magie avec le magicien Romain Laguiche, sortie nocturne pour découvrir les animaux la nuit, veillées,...

Départ du camping prévu le vendredi assuré par la famille qui pourra assister à la présentation du spectacle de magie.

	Quotient							
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	> 1301		
Herbretais	139,00 €	144,00 €	154,00€	164,00€	169,00€	174,00€		
Non Herbretais	173,75 €	180,00€	192,50€	205,00€	221,25€	217,50€		

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID: 085-218501096-20230413-2023DEC58-AU

Séjour CM: 5 jours et 4 nuits, du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023, au camping « Les Rives de Grand Lieu » à St Philbert de Grand Lieu pour les 9/11 ans :

Activités prévues : Nuit sous tente, initiation au paddle avec escapade nature, découverte du Watergame avec Lovagame, baignade à la piscine Grand9, initiation pêche avec la fédération de pêcheurs 44, veillées,...

	Quotient						
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	> 1301	
Herbretais	155,00€	160,00€	170,00€	180,00€	185,00€	190,00€	
Non Herbretais	193,75€	200,00€	212,50€	225,00€	231,25€	237,50€	

ARTICLE 2 : Aucune réduction n'est prévue pour ces activités. Les recettes seront perçues par le biais de la régie de recettes Enfance-Jeunesse.

ARTICLE 3 : Mme la Directrice Générale des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmise en Préfecture le : 20 AVR. 2023 Publiée électroniquement le : 20 AVR. 2023

LES HERBIERS, le 13 avril 2023 Par délégation spéciale du Conseil municipal, Christophe HOGARD, Maire,

Par délégation du Maire,

Hélène CHENAIS, conseillère municipale chargée des finances

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé(e). La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr